

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 812

20 avril 2010

SOMMAIRE

1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l.	38954	Princess Americana S.à r.l.	38937
Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.	38973	Provencal Golf S.A.	38937
Baie Bleue	38940	Provencal Golf S.A.	38937
Cadent Logan S.à r.l.	38967	Rasim S.A.	38943
Celsab International S.A.	38959	Russell Bedford Luxembourg S.à r.l.	38932
Dockery Participations S.A.	38943	Sale 55 S.A.	38966
Evro Investment Group S.A.	38959	Sasste S.A.	38931
Evro Investment Group S.A.	38959	Securitas S.A.	38935
Franship Offshore SA	38938	Securitas S.A.	38938
Franship Offshore SA	38938	SE. Finance S.à r.l.	38976
G. Glorie & Cie	38939	SFM Group International S.A.	38953
Global Participations Group	38932	SOF International Hotel S.à r.l.	38959
Hansen S.à r.l.	38930	SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l. ...	38958
Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l.	38931	SOF-VII European Hotel Lux, S.à r.l.	38958
Inter Ikea Holding S.A.	38956	SOF-VIII CT Holdings S.à r.l.	38958
Invista European Real Estate Trust SICAF	38940	SOF-VIII CT Investments S.à r.l.	38957
Jerry Saving S.A.	38931	Sopico S.à r.l.	38955
Jeunesse Veinen Asbl	38941	Sorille S.A.	38966
Junia S.A.	38943	Spring Finance S.à r.l.	38958
Kalverboer Investments 3 S.à r.l.	38944	Stadtpark 2.6 S.C.S.	38931
Lombard Odier Strategies	38932	Stadtpark 2.6 S.C.S.	38931
Maiden International S.A.	38936	Talent Ventures S.A.	38976
Menuiserie Feiereisen	38940	Tennis Properties S.A.	38937
ML Poivre Real Estate 5	38955	Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A.	38932
Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A.	38940	Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A.	38932
Myrtus Finance S.A.	38976	Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A.	38959
Nabben Development S.à r.l.	38937	Trikala S.A.	38955
Palamon Collection S.à r.l.	38940	Tropeziennes Properties S.A.	38976
Pan-European Oil and Industrial Holdings S.A.	38938	Trupial Invest S.A.	38966
Parros S.A.	38930	Trupial Invest S.A.	38966
Peintures Mousel S.A.	38930	Verinus S.à r.l.	38954
Pérez Capital S.A.	38938	VPS Holding S.à r.l.	38960
		W. Lanneau & Cie	38934

Peintures Mousel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 19, Um Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 94.140.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 5 mars 2010 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Joseph MOUSEL, Administrateur délégué et Administrateur, né à Luxembourg le 29 juillet 1949 et demeurant à L-9370 Gilsdorf, um Kneppchen 19;

Madame Lydie WAGNER, Administrateur, née à Diekirch le 31 mars 1955 et demeurant à L-9370 Gilsdorf, um Kneppchen 19;

Madame Danielle FABER, Administrateur, née à Luxembourg le 25 octobre 1977 et demeurant à L-9262 Diekirch, 6, rue Neuve.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à la Société "EWA REVISION S.A.", avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.937 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010037313/24.

(100036252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Parros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.677.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 février 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Renato ROSSI, administrateur de sociétés, demeurant à Largo dell'Olgiata n. 15, Rome, Italie,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010037315/20.

(100036789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Hansen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 34A, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 70.772.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037944/10.

(100037563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Stadtspark 2.6 S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.218.

Les comptes annuels de la société Stadtspark 2.6 S.C.S. au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 mars 2010.

Marion Géniaux.

Référence de publication: 2010038038/12.

(100037071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Stadtspark 2.6 S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.218.

Les comptes annuels de la société Stadtspark 2.6 S.C.S. du 17 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 mars 2010.

Marion Géniaux.

Référence de publication: 2010038037/12.

(100037077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037943/10.

(100037590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Sasste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 144.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038042/10.

(100037185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Jerry Saving S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 116.117.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010038043/10.

(100037176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 34.253.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038062/10.

(100037479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 34.253.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038060/10.

(100037480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Global Participations Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 107.126.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038065/10.

(100037466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Russell Bedford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 72.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Russell Bedford Luxembourg Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010038072/12.

(100037523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Lombard Odier Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.377.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of February.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LOMBARD ODIER STRATEGIES (the "Company"), with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 144.377, incorporated by a deed of the undersigned notary on January 27, 2009, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on February 9, 2009.

The general meeting is chaired by Mrs Céline PARMENTIER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Céline MOINE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Laetitia BOEUF, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I. That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. To resolve upon the liquidation of the Company to be effective on the date of the Meeting.

2. To appoint BDO Compagnie Fiduciaire, represented by Mr. Murad Ikthiar and Mr Pierre Lentz, as liquidator and to determine its powers and remuneration.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list, that all the six thousand one hundred and five point three three six (6,105.336) outstanding shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company as of this date.

Second resolution

The meeting decides to appoint

BDO Compagnie Fiduciaire, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, represented by Mr. Murad Ikthiar and Mr. Pierre Lentz as liquidator of the Company.

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be remunerated according to standard usage.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LOMBARD ODIER STRATEGIES (la "Société") avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 144.377 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 9 février 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Céline PARMENTIER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Céline MOINE, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Laetitia BOEUF, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre et de liquider la Société avec effet à la date de l'assemblée.

2.- Nomination de BDO Compagnie Fiduciaire, représentée par Monsieur Murad Ikthiar et Monsieur Pierre Lentz, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs et émoluments;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les six mille cent cinq virgule trois cent trente-six (6.105,336) actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société:

BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, représentée par Monsieur Murad Ikthiar et Monsieur Pierre Lentz.

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PARMENTIER, C. MOINE, L. BOEUF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2010. Relation: LAC/2010/10010. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039205/104.

(100038708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

W. Lanneau & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 151.795.

Extrait de l'acte constitutif

1. Les associés.

- Monsieur Werner Lanneau, né à Gent (Belgique), le 08 Novembre 1962, demeurant à 9830 Sint Martens Latem (Belgique), Groot Speurestuk 2,

- Madame Ann Stevens, née à Gent (Belgique), le 18 Novembre 1966, demeurant à 9830 Sint Martens Latem (Belgique), Groot Speurestuk 2,

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Prince Jean à 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Werner Lanneau

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommés) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000-EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts de Un Euro (1-EUR) chacune dont:

Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf (9999) Parts de Un Euro (1-EUR) détenues par l'associé commandité: Monsieur Werner Lanneau

Une (1) Part de Un Euro (1-EUR) détenue par l'associée commanditaire: Madame Ann Stevens

7. Durée. La Société est constituée à la date du 19 février 2010 pour une période indéterminée.

Signatures.

Référence de publication: 2010038332/52.

(100037180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Securitas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 72.099.

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SECURITAS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 973 du 17 décembre 1999. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 376 du 15 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri à L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.
2. Modification afférente de l'article 2 des statuts.
3. Suppression du deuxième alinéa de l'article 9 des statuts, comme la délégation à un membre du conseil d'administration n'est plus subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri à L-2529 Howald, 25, rue des Scillas de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Howald."

Deuxième résolution

Comme la délégation à un membre du conseil d'administration n'est plus subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale, l'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 9 des statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10741. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038267/55.

(100036784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Maiden International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.865.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2010

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Madame Gina Adalyisa MARTINEZ GONZALEZ, demeurant professionnellement East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama,

- Monsieur Edgardo Eloy DIAZ FALCONET, demeurant professionnellement East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama,

- Monsieur Fernando Antonio GIL, demeurant professionnellement East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama,

en remplacement de Messieurs Carl SCHARFFENORTH, Horst SONNENTAG et Reno Maurizio TONELLI, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010037322/21.

(100036383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Nabben Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.309.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2010037762/13.

(100036638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Provencal Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.520.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037919/10.

(100037503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Provencal Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.520.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037920/10.

(100037504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Princess Americana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037921/10.

(100036901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Tennis Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.836.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037916/10.

(100037624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

FSO, Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

Le bilan rectificatif, des comptes annuels au 31 décembre 2006 déposé antérieurement en date du 20 mai 2008 sous la référence L080072212.04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010037765/12.

(100036653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

FSO, Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

Le bilan rectificatif, des comptes annuels au 31 décembre 2007 déposé antérieurement en date du 27 juin 2008 sous la référence L080092582.04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010037766/12.

(100036656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Securitas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 72.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037847/10.

(100037047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

PanEuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037851/10.

(100036935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pérez Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037853/10.

(100036971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

G. Glorie & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 151.794.

Extrait de l'acte constitutif

1. Les associés.

1) Monsieur Gilles Glorie, né à Izegem (Belgique), le 09 octobre 1984, demeurant à 3500 Hasselt, Kempische Kaai, 55/3.01

2) Madame Noortje Vanduffel, née à Lommel (Belgique), le 21 août 1984, demeurant à 3950 Bocholt, Kaulillerweg, 247

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Prince Jean à 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Gilles Glorie

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommés) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000 EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts de Un Euro (1 EUR) chacune dont:

Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf (9.999) Parts de Un Euro (1 EUR) détenues par l'associé commandité: Monsieur Gilles Glarie.

Une (1) Part de Un Euro (1 EUR) détenue par l'associée commanditaire: Madame Noortje Vanduffel.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 1^{er} février 2010 pour une période indéterminée.

Signatures.

Référence de publication: 2010038331/52.

(100037177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Baie Bleue, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010037760/12.

(100036602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Invista European Real Estate Trust SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.461.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jaap Meijer / Robert DeNormandie

Administrateurs

Référence de publication: 2010037761/12.

(100036641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Palamon Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.968.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57989 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037852/10.

(100037583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010038110/10.

(100037441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Menuiserie Feiereisen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.098.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010038106/10.

(100037331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Jeunesse Veinen Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9415 Vianden, 16, rue de Huy.

R.C.S. Luxembourg F 8.272.

— STATUTS

I. Forme, Nom, Siège et Durée de l'association

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés:

Pereira Esteves Kevin, né le 14.02.1990, étudiant, demeurant à L-9425 Vianden, 52, rue du sanatorium, de nationalité portugaise.

Rodrigues Martins Manuel, né le 17.05.1983, employé, demeurant à L-9416 Vianden, 1, rue des Jardins, de nationalité luxembourgeoise.

Saraiva Leite Cheila, née le 9.4.1986, secrétaire, demeurant à L-9420 Vianden, 29, rue de la gare, de nationalité portugaise.

Leite De Sousa Sara, née le 19 mai 1989, secrétaire, demeurant à L-9411 Vianden, 22, vieille-rue, de nationalité portugaise.

Da Silva Victor Manuel, né le 26.05.1987, ouvrier, demeurant à L-9410 Vianden, 50, Grand-rue, de nationalité portugais.

Ferreira Moreira Tiago, né le 25.3.1991, mécanicien, demeurant à L-9410 Vianden, 42, Grand-rue nationalité portugaise.

Pereira Esteves Claude, né le 25.1.1991, étudiant, demeurant à L-9425 Vianden, 52, rue du sanatorium, de nationalité portugaise.

Art. 2. L'association est dénommée JEUNESSE VEINEN ASBL, association sans but lucratif

Art. 3. Le siège social est établi à la commune de Vianden.

L'association sans but lucratif est la continuation du CLUB DES JEUNES DE VIANDEN.

Art. 4. L'association est constituée pour durée illimitée,

II. Objet

Art. 5. L'association a pour objet de rassembler et d'unir les jeunes de la commune et de créer une ambiance chaleureuse et harmonieuse entre eux; plus particulièrement de fournir un lieu de rencontre pour ses membres et d'agir dans tous les domaines de la culture et du sport, de favoriser les rencontres des jeunes, ainsi que de contribuer à la vie culturelle de la commune.

III. Membres

Art. 6. L'association a 5 membres au moins. Elle connaît seulement des membres actifs.

Art. 7. Tout membre doit être âgé de 15 ans au moins et de 30 ans au maximum et doit résider dans la commune de Vianden. Néanmoins, lors d'un changement ultérieur de domicile, il pourra rester membre de l'association.

Toute personne non résidant dans la commune doit se présenter dans l'assemblée générale. Dans cette assemblée générale une élection sera effectuée. Au moins deux tiers des membres présents à l'assemblée générale doivent donner leur accord. Exclu de cette élection est la copine ou le copain d'un membre.

Tout membre doit payer la cotisation d'entrée fixée annuellement par l'assemblée générale et qui ne peut être supérieure à 25,- EUR.

Actuellement la cotisation est fixée à 12,50,- EUR

Art. 8. Le membre dépassant la limite d'âge est démissionnaire de plein droit le 31 décembre de l'année de son 30^{ème} anniversaire.

Tout membre est libre de se retirer de l'association en donnant sa démission par écrit au conseil d'administration. En cas de contravention par un membre aux intérêts de l'association, son exclusion peut être prononcée par le conseil d'administration. Elle se fait par écrit et elle prend immédiatement effet. Cette décision devra être approuvée par l'assemblée générale.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds de l'association et ne peut réclamer les cotisations versées antérieurement.

IV. Administration

Art. 9. Les organes de l'association sont:

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration

V. Assemblée générale

Art. 10. Les membres sont convoqués annuellement dans le mois suivant la fin de l'exercice à une assemblée générale, laquelle a le pouvoir de délibérer sur tout point intéressant l'association et en particulier sur les points suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration
- l'approbation du budget et des comptes;
- la dissolution de l'association.

Art. 11. L'assemblée générale est convoquée par le président. La convocation se fait par lettre individuelle / e-mail 10 jours avant la date de l'assemblée. Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée.

Néanmoins, des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, si un cinquième des membres en font la demande par écrit au moins 5 jours avant l'assemblée générale.

Art. 12. Tous les membres ont un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix et sont notées dans un registre spécial, signé par le président et le secrétaire et tenu par ce dernier où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. La modification des statuts ne peut être faite que lors de l'assemblée générale et lorsqu'elle est dûment mentionnée dans l'ordre du jour. Au moins deux tiers des membres doivent être présents à l'assemblée générale et la modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

VI. Conseil d'administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend 5 membres au moins et 9 au plus. La durée de leur mandat est de deux années; ils sont rééligibles. L'assemblée générale fixe le nombre des membres dans ces limites.

Au cas où un membre du conseil d'administration donne sa démission, un nouveau membre est élu dans une assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Les mandats de président, de vice-président, de trésorier et de secrétaire doivent être occupés par des majeurs.

Art. 16. Le trésorier gère le capital de l'association. Il rédige un rapport pour chaque assemblée générale.

Art. 17. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix.

Art. 18. Le conseil d'administration a toutes les compétences pour la gestion et la représentation officielle de l'association pourvu qu'elles ne sont pas réservées à l'assemblée générale par les statuts ou la loi. L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du (vice-)président et d'un des membres majeurs du conseil d'administration.

VII. Règlement interne

Art. 19. Le conseil d'administration a le droit d'établir un règlement interne concernant les affaires et le fonctionnement de l'association, qui sera soumis pour approbation à l'assemblée générale.

VIII. Dissolution

Art. 20. L'association peut être dissoute par l'assemblée générale statuant conformément à la loi.

Art. 21. En cas de dissolution, les fonds restants seront légués à une ONG ou à la commune de Vianden.

IX. Divers

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 23. L'association constituée reprend la totalité de l'actif et du passif, tout compris et rien excepté, du CLUB DES JEUNES DE VIANDEN qui lui est transférée en vertu d'une décision de l'assemblée générale en date du 29.11.2009. En conséquence, l'association s'oblige à accepter comme membres tous les membres actuels du CLUB DES JEUNES DE VIANDEN.

Art. 24. Tout ce qui n'est pas repris expressément dans les présents statuts est réglé suivant les dispositions de la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

De plus, il est à noter que la maison des jeunes "Jugendhaus" de Vianden est élu comme membre d'honneur ayant un rôle de soutien sans pouvoir d'engagement.

L'adresse du siège social est fixée au L-9415 Vianden, 16, rue de Huy.

Fait en 7 originaux à Vianden, le 29.11.2009.

Signatures

Les fondateurs

Référence de publication: 2010038333/105.

(100037344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Rasim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037738/10.

(100036685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Junia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.619.

Changement de siège et d'adresse des administrateurs

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 16 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

JUNIA SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010037326/22.

(100036176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Dockery Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.042.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 8 mars 2010

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer le conseil d'administration suivant, pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur et Président;

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur;

- Madame Laurence BARDELLI, née le 8 décembre 1962 à Villerupt (France), domiciliée professionnellement au 40 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, administrateur.

Pour DOCKERY PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010037361/20.

(100036297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Kalverboer Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 151.780.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the second day of March,

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Kalverboer Investments 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Elisabeth Coureault, avocate, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Amsterdam, on March 2, 2010.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Kalverboer Investments 3 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to

guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Kalverboer Investments 2 S.a r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, Private Equity Partner, born on August 4, 1972 in Rotterdam, the Netherlands, with address at Palmgracht 35, 1015 HK, Amsterdam, the Netherlands.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Johanna VAN OORT, lawyer, born on February 28, 1967, in Groningen, the Netherlands, with professional address at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr. Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on October 12, 1961, in Utrecht, the Netherlands, with professional address at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Kalverboer Investments 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Elisabeth Coureault, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 2 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Kalverboer Investments 3 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à des tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Kalverboer Investments 2 S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

Le montant douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, Private Equity Partner, né le 4 août 1972 à Rotterdam, les Pays-Bas, ayant son adresse à Palmgracht 35, 1015 HK, Amsterdam, les Pays-Bas.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme Johanna VAN OORT, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
 - M. Ivo HEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. COUREAULT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10348. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037793/483.

(100036796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

SFM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 99.725.

L'an deux mil dix, le dix-huit février

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SFM GROUP INTERNATIONAL S.A." avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 4 mars 2004, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 493 du 11 mai 2004,

Modifié suivant acte reçu par le notaire Maître Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 831 du 26 avril 2006,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.725.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures et sous la présidence de Monsieur Benoît DE BIEN, avec adresse professionnelle à Mamer/Capellen, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, demeurant à La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Hélène FOUCART, avec adresse professionnelle à Mamer/Capellen Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. le transfert du siège de la société de Luxembourg à L-8246 Mamer, 10, rue Mambra, et la modification subséquente de l'article 2 premier alinéa comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mamer/Capellen."

2. la démission d'un administrateur.

3. la nomination d'un nouvel administrateur.

II. Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que 97% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, suite aux convocations adressées par lettres recommandés aux actionnaires en nom représentant 100% du capital social, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 97% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-8246 Mamer, 10, rue Mambra, et de modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mamer/Capellen."

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Alma THOMAS, administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

38954

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur, à savoir:

- Madame Eva Fridrich, née le 16 novembre 1944 à Lucenec (Slovaquie), avec adresse personnelle au Korunni 49, Praha 2, 12000, République Tchèque;

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 février 2010 - WIL/2010/139 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 25 février 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010037504/61.

(100036369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.375.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037287/13.

(100036885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.019.300,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037288/17.

(100036571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

ML Poivre Real Estate 5, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.477.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, les associés de la Société ont décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Amy Kelly
- Janina Messinger
- John Katz

Gérants de catégorie B:

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ML Poivre Real Estate 5

Gérald Welvaert

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010037367/24.

(100036530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Trikala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.742.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 mars 2010 que:

- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire;

- que les administrateurs sortants suivants:

* M. Francesco CALTAGIRONE, industriel, demeurant à Campione d'Italia, Corso Italia 2, Italie, également Président du Conseil d'Administration;

* M. Diego COLOMBO, économiste, avec adresse professionnelle au 10 Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso, Suisse;

ainsi que le commissaire aux comptes sortant, C. CLODE & SONS (IRELAND) LIMITED, avec siège social au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010037289/21.

(100036165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Sopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. «le 2000», route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.345.

Modification des données relatives aux associés

- 1) Monsieur Claude FRABETTI n'est plus associé
- 2) Monsieur Joseph CIPRIANO possède 73 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2010037291/11.
(100036629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

L'an deux mille dix,

Le quatre mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "INTER IKEA HOLDING S.A." avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 231 du 30 mai 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 233 du 3 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.952.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Graziana MOSCHETTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Karin REUTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires de catégories "A" à "J" existantes.
2. Augmentation de capital à concurrence de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,00) à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,00) sans création de nouvelles actions, par apport en espèces, avec paiement d'une prime d'émission totale de cinq cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 525.000.000,00).

Souscription, Libération et Répartition.

3. Modification subséquente de l'article trois, premier alinéa, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa un).** Le capital social est fixé à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,00), représenté par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "A", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "B", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "C", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "D", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "E", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "F", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "G", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "H", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "I", et par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "J", sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires de catégories "A" à "J" existantes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,00) à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,00), sans création de nouvelles actions.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée, l'actionnaire unique.

Est ensuite intervenu l'actionnaire unique, lequel a déclaré souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée.

Le souscripteur a payé en plus de la valeur nominale des actions nouvelles souscrites, une prime d'émission d'un montant total de cinq cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 525.000.000,00).

L'augmentation de capital ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées par apport en espèces à concurrence d'un montant total de cinq cent soixante-quinze millions d'euros (EUR 575.000.000,00) se trouvant dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois, premier alinéa, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa un).** Le capital social est fixé à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,00), représenté par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "A", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "B", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "C", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "D", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "E", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "F", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "G", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "H", par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "I", et par un million (1.000.000) d'actions ordinaires de catégorie "J", sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, G. Moschetti, K. Reuter, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 mars 2010. Relation: LAC / 2010 / 10321. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037480/87.

(100036646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

SOF-VIII CT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.830.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037292/13.

(100036878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

SOF-VIII CT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.801.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037293/13.

(100036877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Spring Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.413.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 110.524.

EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme
Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037310/17.

(100036570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

SOF-VII European Hotel Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.704.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037294/13.

(100036893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.703.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037295/13.

(100036892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

SOF International Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.260.

—
Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037296/13.

(100036891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Celsab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 135.985.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038118/10.

(100037584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Evro Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 115.086.

—
Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038119/10.

(100037582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Evro Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 115.086.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038120/10.

(100037579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Transnational Capital Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 34.253.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038121/10.

(100037573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

VPS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.797.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TDR Capital Nominees Limited, an English limited company, having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF and being registered with Companies House under number 04708906 represented by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9 March 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company VPS Holding S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "VPS Holding S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (£12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Pound Sterling (£1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an

undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorated if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two (2) of the Managers shall be participating in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 1 June at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the next year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Pounds Sterling)
TDR Capital Nominees Limited	12,500	£12,500
Total:	12,500	£12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
2. The following persons are named as class A managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Gary May, manager, born on 9th September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at One Stanhope Gate, London, W1K 1AF, United Kingdom.

The following persons are named as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Jan Willem Overheul, lawyer, born on 4th January 1982 in Neerijnen, The Netherlands, with professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste;
- Julia Vogelweith, employee, born on May 25th, 1978 in Strasbourg, France, with professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st March, 2011.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le 10^{ème} jour du mois de mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TDR Capital Nominees Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi anglaise, ayant son siège social au One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF et inscrite au Companies House sous le numéro 04708906, représentée par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du _ mars 2010 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée VPS Holding S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "VPS Holding S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent livres sterling (£12.500) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (£1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une

période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 1 juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (livres sterling)
TDR Capital Nominees Limited	12.500	£12.500
Total:	12.500	£12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Gary May, gérant, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Jan Willem Overheul, avocat, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, au Pay-Bas, avec adresse professionnelle au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste;

- Julia Vogelweith, employée, née le 25 mai, 1978 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2011.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Martins Costa, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2010. Relation: LAC/2010/10948. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038257/342.

(100037319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Sorille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.877.

Le bilan de la société au 30/06/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010037634/12.

(100036817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Sale 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.678.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037637/10.

(100036549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Trupial Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037630/10.

(100036756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Trupial Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037629/10.

(100036755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Cadent Logan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.782.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of February,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Cadent Energy Partners I.L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3929224, represented by Laetitia BORUCKI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declared to form:

Title I. - Object - Duration - Denomination - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises of the same groupe as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Cadent Logan S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within a municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The Company's issued corporate capital is fixed at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company shall have an authorised capital of one million Canadian Dollars (CAD 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is hereby authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring five (5) years after the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

When the sole manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the issued and/or authorised capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Title III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and they shall be referred to as "A managers" and "B managers". The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager, both members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one (1) or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least one (1) A manager.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In case a board of managers' meeting cannot be held for any reasons, board resolutions may be taken in writing by way of circular resolutions, provided any such resolution is signed by all the members of the board of managers in office. The signatures of the managers on the written resolutions may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by facsimile. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title V. - Financial year - Accounts - Profits - Distributions

Art. 15. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31 of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. the decision to pay interim dividends is taken by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers;
2. interim accounts are established by the sole manager or, as the case may be, the board of managers; and
3. these accounts, whose date may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant decision of the sole manager or, as the case may be, of the board of managers, show sufficient distributable profits (including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve).

Title VI. - Liquidation - Applicable laws

Art. 18. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine his/their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Subscription

The appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe all the one thousand (1,000) new shares and to fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The capital is valued at seventeen thousand four hundred eighty-five Euros seventy Cents (EUR 17,485.70).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participant exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at four (4).
- 2) Has been elected managers A and managers B of the company for an undetermined period:
 - David Coppé, principal, born on January 4, 1972, in Ixelles (Belgium), residing at 26 Thomasina Lane, Darien, Connecticut 06820 (USA), shall be an A manager;
 - Paul McDermott, principal, born on February 5, 1954, in Rhode Island (USA), residing at 56, Whiffle Tree Lane, New Canaan, 06840 Connecticut (USA), shall be an A manager;
 - Richard Brekelmans, employee, born on September 12, 1960, in Amsterdam (the Netherlands), professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, shall be a B manager; and
 - Johan Dejans, employee, born on November 11, 1966, in Aarschot (Belgium), professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, shall be a B manager.
- 3) The address of the corporation is fixed in 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

A comparu:

Cadent Energy Partners I L.P., une société limitée constituée et organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 3929224, ici représentée par Laetitia BORUCKI, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises du même groupe que la société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui lui paraissent utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Cadent Logan S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société aura un capital autorisé d'un million de Dollars Canadiens (CAD 1.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin d'amener le capital total de la Société au capital total autorisé de la Société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales dans une période expirant cinq (5) ans après la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts sociales.

Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux provisions ci-avant, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier cet article pour acter cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tel changement en concordance avec la loi.

La durée de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et sont nommés "gérants A" et "gérants B". Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, tous les deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant A.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Si, pour quelque raison que ce soit, une réunion du conseil de gérance ne peut être tenue, les résolutions du conseil peuvent être adoptées par voie circulaire, si elles sont signées par tous les membres du conseil de gérance en fonction. Les signatures des gérants sur les résolutions écrites peuvent figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies des mêmes résolutions et peuvent être présentées par fax. La date d'adoption de telles résolutions est celle de la dernière signature.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;
2. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et
3. ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire aux mille (1.000) nouvelles parts sociales et de libérer toutes les parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Dollars Canadiens (CAD 25.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le capital est évalué à dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros soixante-dix cents (EUR 17.485,70).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à quatre (4).
- 2) Sont nommés gérants A et gérants B pour une durée indéterminée
 - David Coppé, principal, né le 4 janvier 1972 à Ixelles (Belgique), demeurant à 26 Thomasina Lane, Darien, Connecticut (USA) 06820, agissant comme gérant A;
 - Paul McDermott, principal, né le 5 février 1954, à Rhode Island (USA), demeurant à 56, Whiffle Tree Lane, New Canaan, 06840 Connecticut (USA), agissant comme gérant A;

- Richard Brekelmans, employé privé, né le 12 septembre 1960, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, agissant comme gérant B; et
- Johan Dejans, employé privé, né le 11 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), demeurant professionnellement à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, agissant comme gérant B.

3) L'adresse de la Société est fixée au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mars 2010. LAC /2010/9067. Reçu 75.- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010038222/336.

(100037005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.266.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"ADVENT LIBRI (CAYMAN) LIMITED", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number M-232.457 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 27th of January 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 26th, 2010, whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), and whose bylaws have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million two hundred and thirty-five thousand euro (EUR 1,235,000.-), so as to raise it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) up to one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-), by the issue of one million two hundred and thirty-five thousand (1,235,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), divided into (i) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class A shares, (ii) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class B shares, (iii) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class C shares, (iv) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class D shares, (v) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class E shares, (vi) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class F shares, (vii) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class G shares, (viii) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class H shares, (ix) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class I shares and (x) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class J shares, each such New Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended from time to time, paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of a claim held by ADVENT LIBRI

(CAYMAN) LIMITED, prenamed, for a global amount of one million two hundred and thirty-five thousand euro (EUR 1,235,000.-) (the "Contribution in Kind").

All the (i) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class A shares, (ii) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class B shares, (iii) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class C shares, (iv) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class D shares, (v) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class E shares, (vi) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class F shares, (vii) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class G shares, (viii) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class H shares, (ix) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class I shares and (x) one hundred twenty-three thousand five hundred (123,500) class J shares, are subscribed by ADVENT LIBRI (CAYMAN) LIMITED, prenamed, and paid up by the Contribution in Kind.

The total contribution of one million two hundred and thirty-five thousand euro (EUR 1,235,000.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into (i) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred twenty-five thousand (125,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares") each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

The ordinary shares of class A to J are hereinafter referred to as the "Shares". Any reference made hereinafter to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "shareholder" or to "shareholders".

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"ADVENT LIBRI (CAYMAN) LIMITED", une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro M-232.457 et dont le siège social est chez c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Two, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 27 janvier 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 26 janvier 2010, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million deux cent trente-cinq mille Euros (EUR 1.235.000.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000.-) à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000.-), par l'émission d'un million deux cent trente-cinq mille (1.235.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales"), réparties en (i) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie F, (vii) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie H, (ix) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie I et (x) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et modifiés de temps à autre, payées par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance détenue par ADVENT LIBRI (CAYMAN) LIMITED, prénommé, pour un montant global d'un million deux cent trente-cinq mille Euros (EUR 1.235.000.-) ("Apport en Nature").

Les (i) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie F, (vii) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie H, (ix) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie I et (x) cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) parts sociales ordinaires de catégorie J sont entièrement souscrites par ADVENT LIBRI (CAYMAN) LIMITED, prénommée, et payées par l'Apport en Nature.

L'apport global d'un million deux cent trente-cinq mille Euros (EUR 1.235.000.-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est de un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, divisées en (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J"), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"; chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

Les Parts Sociales Ordinaires de catégorie A à J sont ci-après désignées comme étant "les Parts Sociales". Toute référence faite ci-après à une "Part Sociale" ou aux "Parts Sociales" sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, dépendant du contexte et si cela est applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un "associé" ou aux "associés".

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés."

38976

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et Interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: EAC/2010/1295. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010037528/168.

(100036644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Tropeziennes Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.723.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037914/10.

(100037625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Talent Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.545.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037915/10.

(100037623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Myrtus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037928/10.

(100037622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

SE. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037917/9.

(100037485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.
